

Enseignement - Achat de matériel informatique pour les écoles primaires et maternelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : En vue d'aider les directrices et directeurs d'écoles primaires et maternelles, notamment dans leurs travaux de gestion, il a été décidé de doter cinquante d'entre elles de micro-ordinateurs type PC.

Afin de compléter cet équipement, il serait souhaitable que chaque poste de travail soit pourvu d'une imprimante, dont le prix unitaire peut être fixé à 2 000 F, ce qui porterait la demande de crédit supplémentaire d'investissement à 100 000 F permettant d'acheter 50 appareils.

En cas d'approbation, le Conseil Municipal est invité à transférer une somme de 100 000 F du compte de dépenses imprévues figurant au chapitre 918 du budget primitif 1996 au chapitre de dépenses intéressé 90.022/2173.89019.10100.

Mme TETU : Je voulais souligner l'effort que la Ville de Besançon va consentir pour les écoles et en particulier pour les directeurs.

Nous avons tous été alertés des difficultés que rencontraient ces responsables pour travailler correctement. S'il fallait un signe pour le prouver, c'est le nombre de postes non pourvus sur le département au dernier mouvement puisqu'à ce jour et pour la rentrée prochaine, 43 écoles n'ont pas encore de directeur.

La Ville de Besançon est très attentive à ce problème et notre décision de ce soir va pouvoir aider les directeurs dans leur travail quotidien de gestion. En effet, ils vont être dotés pour la plupart, en tout cas pour ceux qui travaillent dans les écoles les plus importantes, d'un micro-ordinateur et de l'imprimante qui va tout naturellement avec le système. Nous allons ainsi les aider dans la gestion car c'est vraiment un travail très difficile.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe de la part des directeurs d'école, mes anciens collègues.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.